

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NO 2023-05

**RÈGLEMENT N° 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1410 RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
(P.I.I.A.) CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 21 février 2023, a adopté le projet de Règlement n° 2023-05 modifiant le Règlement n° 1410 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la bonification réglementaire 2023.

QUE l'objet de ce règlement est d'assurer la concordance des zones assujetties aux PIIA avec le règlement de zonage.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance extraordinaire tenue à cette fin le 21 mars 2023, à compter de 18 h 45, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones du territoire de la Ville de Lac-Mégantic.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 2023-05 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement, la description de la zone concernée et des zones contiguës s'il en est, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 1^{er} jour du mois de mars 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière